

Les capacités en résidence sociale ont aussi augmenté et sont désormais aussi importantes que les capacités d'hébergement (...)

Les problématiques liées à l'insertion des jeunes, si elles ont trouvé en partie une réponse dans le développement des résidences sociales - FJT¹¹, demeurent un enjeu prégnant en Sarthe, notamment pour les jeunes sans ressources (moins de 25 ans), en difficulté y compris pour assumer le coût d'un logement en FJT.

Enfin, les évolutions récentes en terme d'hébergement ont vu un développement du Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) « hors les murs », avec notamment le « Service d'Accompagnement Extérieur » de l'association TARMAC. Ces pratiques semblent convenir à un public qui parvient à trouver un logement dans un marché du logement détendu, mais qui nécessite d'y être accompagné. Cette transformation des places de CHRS en accompagnement extérieur demeure donc un véritable enjeu en Sarthe, tout comme le développement de places d'hébergement en diffus sur tout le territoire.

4- ANALYSE DES PARCOURS INDIVIDUELS

La Sarthe a identifié des publics en risque de précarisation rapide et dont le poids augmente rapidement :

- Les jeunes sans ressources dont les sortants de l'ASE
- Les femmes victimes de violence
- Les personnes présentant des troubles psychiatriques et d'addictions
- Les ménages en attente ou en voie de régulation administrative
- Les ménages connaissant des difficultés financières les amenant à des situations de surendettement et/ou des expulsions locatives
- Les personnes sortant de maison d'arrêt

Ces publics sont d'autant plus précaires qu'ils ne peuvent anticiper les événements susceptibles d'entraîner une rupture de parcours et se trouvent dans une grande fragilité (...).

5- BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET SANITAIRE

a) Quels sont les publics pour lesquels un accompagnement social est nécessaire, et a un impact fort sur la capacité d'accès ou de maintien dans un logement stable ?

Publics à risques	Nombre de personnes concernées (estim.)	Types de besoins
Personnes vivant dans la rue	- Différenciation entre les personnes à la rue (sans domicile) et dans la rue (qui ont un point de chute mais un comportement d'errance, notamment les jeunes) - Pas toujours de demande d'aides (notamment jeunes et demandeurs d'asile)	Accompagnement dans l'accès au logement Accompagnement dans la gestion financière Aides financières Accompagnement dans l'intégration au nouvel environnement Sortie d'addiction Accompagnement projet professionnel le cas échéant Suivi médical
Sortants de prisons	676 en 2011	Sortie d'addiction Aides financières Accompagnement dans les démarches judiciaires et administratives
Sortants de l'ASE		Accompagnement dans l'accès au logement Accompagnement dans la gestion financière Aides financières Accompagnement projet professionnel
Signalement d'impayés	- 1355 (Source : bilan activité CAF 2012) - Augmentation des impayés dans le	Aides financières Accompagnement social et dans la gestion

¹¹ Foyer Jeunes Travailleurs

Publics à risques	Nombre de personnes concernées (estim.)	Types de besoins
	public (+ 20% par rapport à 2012) mais nombre de jugements stables car des solutions pour éviter la poursuite de la procédure sont trouvées - Des ménages expulsés plusieurs fois - Environ 5-6 requalifiés en DAHO. - Augmentation des résiliations de bail pour incivilités / tapage cumulées à des addictions depuis 2 ans : 5-6 expulsions par an contre aucune il y a quelques années	du budget si nécessaire Accompagnement dans la recherche d'un logement plus adapté le cas échéant
Violences conjugales	- De plus en plus de femmes en demande d'asile - Parcours de violences, prostitution avec des phénomènes d'errance et de méconnaissance de leurs droits	Maintien dans le logement quand c'est possible et/ou souhaité par la victime
Structures provisoires conventionnelles ¹²		Accompagnement dans l'accès au logement Aides financières, médico-sociales Accompagnement projet professionnel éventuel
Personnes âgées	- Emergence depuis 2012 de personnes âgées avec un minimum vieillesse en demande aide alimentaire et à l'énergie - Augmentation du nombre de personnes âgées déposant un dossier DALO	

b) Quelle est l'offre actuelle en matière d'accompagnement social, et son potentiel de mobilisation pour l'accès ou le maintien dans le logement ?

Deux types d'accompagnement sont privilégiés dans la Sarthe :

- L'accompagnement au maintien dans le logement et à l'accès pour les personnes ayant des difficultés à accéder au logement (financier, comportement, addiction)
- L'accompagnement pour le passage de l'hébergement au logement.

La Sarthe a une tradition d'accompagnement fort, notamment axé sur les mesures FSL qui ont vocation à progressivement décroître. D'autres dispositifs favorisant l'accès au logement se sont aussi développés ces dernières années avec deux dispositifs de CHRS hors les murs et les dispositifs AVDL (les plus importants de la région).

La prise en charge des difficultés de maintien ou d'accès au logement ne peut s'envisager autrement que dans un cadre partenarial, permettant à l'ensemble des acteurs sociaux, éducatifs, médico-sociaux et sanitaires une prise en charge globale (...).

Un état des lieux des dispositifs d'accompagnement dans le logement a été effectué. Plus de 50 dispositifs ont ainsi été repérés. Le manque de coordination a été souligné :

- Une même personne peut ainsi bénéficier de différents accompagnements sans que ceux-ci ne soient coordonnés.
- L'information entre structures accompagnatrices apparaît également limitée. Les professionnels n'ont parfois pas connaissance de l'ensemble des dispositifs existants, ni des limites de l'intervention de chaque structure ou de chaque champ (social, sanitaire et médico-social).
- Certaines difficultés rencontrées peuvent rester sans réponse alors qu'un dispositif existe sur le territoire.

¹² Structures d'hébergement, Résidence hôtelière à vocation sociale, Résidence sociale, Squat, Hôtel, Centre Enfance et Famille, Camping / Caravaning

- Le manque de connaissance des champs d'intervention respectifs ne permet pas un accompagnement par le professionnel disposant des qualifications les mieux appropriées.
- Les qualifications, formations des différents intervenants sont très hétérogènes, certains arrivent mieux que d'autres à entrer en contact avec les usagers et à les remobiliser.
- Les délais d'inscription dans certains parcours d'accompagnement sont très longs et peuvent provoquer des ruptures dans la prise en charge.

Les dispositifs sont relativement cloisonnés et méconnus, entre le sanitaire et le social, ce qui ne permet pas d'organiser efficacement une prise en charge cohérente des situations. Ces deux secteurs d'activité ont des pratiques et des habitudes professionnelles propres. Certains acteurs du travail social regrettent que l'accent ne soit pas davantage mis sur les problématiques de santé notamment mentales dans l'accompagnement. Des partenariats se développent cependant ces dernières années (équipes mobiles santé, dispositifs de sorties de psychiatrie, coordonnateur santé SIAO, ouverture CCAPEX¹³ et commissions SIAO aux acteurs santé....).

c) Quels sont les publics pour lesquels un accompagnement sanitaire est nécessaire et a un impact fort sur la capacité d'accès ou de maintien dans un logement stable ?

Publics à risques	Nombre de personnes concernées (estim.)	Types de besoins
Personnes souffrant d'addictions	<ul style="list-style-type: none"> - 70% des personnes reçues en SIAO souffrent d'addictions et/ou de troubles mentaux - Passage de l'addiction à l'alcool à des produits plus divers pour les jeunes entraînant des comportements violents au CCAS ou MDPH - Formation sur l'alcoologie au CCAS et présence de vigiles 	Prise en charge pluridisciplinaire adaptée
Personnes présentant des troubles mentaux	Activité 2012 du CHS <ul style="list-style-type: none"> - 20 146 patients pris en charge - 122 445 consultations - 21 110 interventions ont été réalisées dans les hôpitaux généraux, les maisons de retraite et foyers logements du département - Beaucoup d'anciens détenus à la PASS psy avec la problématique de l'ouverture des droits et du suivi de dossier quand le détenu va s'installer dans un autre département - Nombre de jeunes de 16 et 25 ans ayant des troubles mentaux en forte augmentation avec une déclaration des troubles psychiques tardive - Difficulté pour les familles à reconnaître et accepter le diagnostic - Mieux informés sur la maladie et les soins et partagent plus facilement leurs malaises 	Suivi dans le temps Possibilité d'un appui /contact la nuit Beaucoup d'allers-retours des personnes à la rue à l'hôpital psychiatrique. Manque d'un suivi à la sortie de l'HP Beaucoup de malades hébergés dans leur famille par défaut Besoin d'un espace de rencontre entre le social, le médico-social et les bailleurs
Personnes ayant des problèmes de santé		Accompagnement dans l'accession à un logement adapté Accompagnement médico-social
Personnes en situation de handicap (données MDPH 2013)	<ul style="list-style-type: none"> - 46 861 personnes en situation de handicap (4 389 moins de 20 ans) - 15 506 personnes avec un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80% - 34 303 personnes avec un droit ouvert à une prestation - 30 229 demandes de prestations déposées (1 personne peut 	Accompagnement dans l'accession à un logement adapté

¹³ Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions

Publics à risques	Nombre de personnes concernées (estim.)	Types de besoins
	déposer plusieurs dossiers) - 4 149 demandes d'AAH déposées - 3 186 demandes de prestation de compensation du handicap (1 680 accordées)	
Autres publics : personnes vieillissantes	Convention entre Le Mans Habitat et le Conseil général pour favoriser le maintien des personnes vieillissantes dans leur logement en repérant les logements adaptés	Accompagnement dans l'accèsion à un logement adapté

6- ANALYSE DE LA COORDINATION DES ACTEURS ET DES DISPOSITIFS

Les instances départementales (CCAPEX, SIAO, Pôle LHI¹⁴) coordonnent les décisions d'acteurs d'origines diverses au service d'une stratégie d'action définie au regard des problèmes du ménage.

- Ces instances connaissent, du fait de leur composition, des limites en matière de collaboration interdisciplinaire,

- Certaines actions témoignent néanmoins d'une collaboration étroite entre ces milieux professionnels (la permanence d'une infirmière auprès du SIAO ; la collaboration entre un infirmier et les bailleurs sociaux pour les ménages sortants d'hôpital), mais sont souvent liés à des initiatives locales et isolées.

(...)

La DDCS constate que les petites communes sans CCAS, n'assurent pas ou peu d'aide sociale et financière. La répartition géographique des solutions d'hébergement et de relogement est centralisée sur le Mans Métropole et les villes moyennes du département. De plus, les politiques d'aide sociale et financière sont peu coordonnées sur les territoires ruraux. Il conviendrait d'encourager la passation de contrats territoriaux de développement social entre département, communes et intercommunalités et de favoriser la création de C.I.A.S. en milieu rural.

(...)

Fonctionnement du SIAO

Le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) a été mis en place en 2010.

En Sarthe, des partenariats existaient depuis de nombreuses années entre les services et structures assurant des activités de veille, d'accueil et d'hébergement d'urgence. Un Centre d'accueil et d'orientation (CAO) était ainsi porté par l'association Horizon et jouait déjà le rôle de centralisateur de la demande et d'orientation des situations. Ce sont aujourd'hui les anciens services gestionnaires du CAO qui gèrent le SIAO au sein de l'association TARMAC, résultat de la fusion de trois associations¹⁵. Il s'agit d'un SIAO unique qui gère l'urgence (ancien CAO et 115) et l'insertion.

La mise en place du SIAO dès 2010 a contribué à renforcer des partenariats préexistants, mais n'a pas encore atteint l'objectif qui consisterait à centraliser l'ensemble de l'offre et de la demande d'hébergement et de logement adapté. Ainsi, les Maisons-relais ont conservé leur commission d'attribution propre, et l'offre d'hébergement d'urgence diffuse, hors agglomération mancelle, reste encore largement maîtrisée à l'échelle locale.







Source : DIHAL, Direction générale de la cohésion sociale, Direction habitat, urbanisme, paysages. *Diagnostic territorial partagé 360° du sans-abrisme au mal-logement du département de la Sarthe* [en ligne]. 26 mai 2014. 73 pages. Extraits.

Disponible sur : http://www.pays-de-la-loire.drjcs.gov.fr/IMG/pdf/Diagnostic_360_Sarthe_24-05-2014.pdf (Consulté en octobre 2015)

¹⁴ Lutte contre l'habitat indigne

¹⁵ Fusion en 2012 des associations la Halte-Mancelle, l'Horizon et l'Oasis 72

ANNEXE 4 : Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées de la Sarthe 2014 – 2018 - synthèse

	<p>Orientation 1 : Favoriser la solvabilisation des ménages par l'accès aux prestations auxquelles ils ont droit</p>	<p>Action 1.1.1 : Rendre efficace pour tous l'accès aux droits (prestations sociales) dans les meilleurs délais pour favoriser l'accès et le maintien dans un logement et les suites de structure d'hébergement</p> <p>Action 1.1.2 : Rendre efficace le tiers payant pour le parc privé</p>	CAF / O672
<p>Axe 1 : Développer l'accès et l'occupation durable d'un logement autonome et de bonne qualité</p> 	<p>Orientation 2 : Réduire les dépenses énergétiques</p>	<p>Action 1.2.1: Inclure les demandeurs de logement à faire valoir leurs droits d'information sur la performance énergétique du logement, via le diagnostic de performance énergétique</p> <p>Action 1.2.2: Mettre des actions pédagogiques auprès des ménages sur les comportements économes, spécialement ciblés et configurés pour répondre à des situations à risques potentiels ou avertis de précarité énergétique</p>	O672 USH / Personnes du PREH
	<p>Orientation 3 : Permettre aux plus fragiles de faire valoir leur droit à un logement décent et correctement chauffé</p>	<p>Action 1.3.1: Développer le dépistage des situations de mal logement pour permettre leur entrée dans les dispositifs de traitement (lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique)</p> <p>Action 1.3.2: Conforter et formaliser l'action du pôle de lutte contre l'habitat indigne</p>	Secrétariat POLHI Secrétariat POLHI
<p>Axe 2 : Organiser le partenariat pour favoriser l'accès et permettre le maintien dans le logement</p> 	<p>Orientation 1 : Veiller à la cohérence d'action entre les différents dispositifs relevant du Plan</p>	<p>Action 2.1.0: Faire une évaluation externe de l'action conduite en matière de lutte contre l'habitat indigne</p> <p>Action 2.1.1: Redonner aux différents acteurs de la visibilité aux priorités d'accès au logement</p> <p>Action 2.1.2: Développer les liens et partenariats entre les acteurs et dispositifs intervenant en faveur de la prévention des expulsions</p> <p>Action 2.1.3: Coordonner l'action des dispositifs mis en œuvre à l'intersection entre l'hébergement et le logement pour fluidifier l'accès au logement</p> <p>Action 2.1.4: Articuler les dispositifs pour prévenir les mises à la rue et pour favoriser les suites de la rue, notamment auprès des jeunes, des personnes présentant des troubles psychiatriques, des personnes incarcérées</p>	Secrétariat POLHI DOCS DOCS SMAO / DOCS Préfecture / DOCS
	<p>Orientation 2 : Développer les liens entre les acteurs de la santé et du social</p>	<p>Action 2.2.1: Valider et s'approprier le catalogue des dispositifs d'accueils, d'hébergements, de logements accompagnés et adaptés</p> <p>Action 2.2.2: Favoriser l'accompagnement des travailleurs sociaux pour un changement de pratiques, notamment pour l'accompagnement dans le logement et la prise en considération des problèmes de santé (formations, échanges de pratiques)</p> <p>Action 2.2.3: Consolider la coordination entre acteurs du logement, du social et de la santé</p>	DOCS / LHM DOCS O672 / DOCS / ARS
<p>Axe 3 : Dynamiser le pilotage du plan et la coordination entre ses instances de mise en œuvre</p> 		<p>Action 3.1: Piloter le PDALPD en s'appuyant sur les travaux de l'observatoire</p> <p>Action 3.2: Promouvoir et organiser les concertations entre les instances stratégiques (santé, emploi, insertion, logement, transport)</p>	O672 / DOCS DOCS / O672

Source : Conseil départemental de la Sarthe. *Synthèse du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées de la Sarthe 2014– 2018*. 2 pages. Extraits.

Disponible sur : http://www.cg72.fr/iso_upload/SynthesePDALPD_2014-2018.pdf.

(Consulté en octobre 2015)

ANNEXE 5 : Le projet associatif de l'association TARMAC (extraits)

1 - Nos missions

- Accueillir toute personne dans la précarité et en situation d'urgence en lui assurant : écoute et accompagnement dans la recherche de toute forme d'habitat ;
- Intervenir auprès des personnes dans leur globalité (famille, santé, emploi) ;
- Evaluer les réels besoins des populations sur les territoires et prévenir les risques d'exclusion sociale ;
- Développer toute forme d'accompagnement social, sur les territoires et d'intervention innovante pour soutenir le projet individuel d'autonomie et le maintien du lien social ;
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle de toute personne en l'accompagnant dans son parcours afin qu'elle ait sa place pleine et entière dans la société ;
- Associer les personnes accueillies dans l'élaboration de nos orientations et de nos projets et dans les démarches auprès des décideurs ;
- Développer une culture du réseau en favorisant toute coopération inter associative et interinstitutionnelle sur le territoire départemental et éventuellement supra-départemental, sachant que l'association Tarmac a vocation à développer des activités localement et au-delà ;
- Agir auprès des pouvoirs publics, être force de proposition pour contribuer au changement des politiques publiques, des représentations et des pratiques.

2 - Domaines d'intervention

Veille sociale (SIAO) :

- 115 / SAO
- Mise à l'abri
- Accueil de jour
- Demandeurs d'asile

Habitat social et santé

- Hébergement
- Logement
- Accompagnement social
- Diagnostic social
- LHSS

Insertion professionnelle et formation

- Ateliers CHRS
- Plateforme alimentaire
- Action mobilisation
- Mobilité
- Formation
- Insertion

✓ POLE VEILLE SOCIALE

Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) organise et centralise sur le territoire départemental, l'ensemble des demandes de prise en charge de personnes ou de ménages privés de chez soi ou risquant de l'être. Il est chargé de trouver une solution face à une demande d'hébergement d'urgence, au vu des états d'occupation des différentes structures. Il permet de connaître en permanence le nombre de places d'accueil disponibles, gérer l'offre et la demande des places d'hébergement, d'accueil d'urgence, de logements temporaires.

En Sarthe, le Pôle Veille Sociale de l'association TARMAC est l'opérateur gérant le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation urgence/insertion. Le pilotage du dispositif étant réalisé par la DDCS, celui-ci s'articule autour d'une complémentarité des services 115 et équipe SAO¹⁶ dans un travail de collaboration interinstitutionnelle. Cette configuration permet au SIAO de connaître en temps réel les besoins recensés par le 115 en termes d'urgence mais aussi de traiter les demandes d'insertion hébergement/logement avec cohérence. Notre fonctionnement s'appuie sur un accueil inconditionnel, une évaluation des besoins et l'orientation de la personne vers le dispositif le plus adapté.

• Dispositif de mise à l'abri 115

Le numéro vert 115 : permanence téléphonique assurée par un personnel formé à l'entretien téléphonique en situation de crise :

- assure une réponse téléphonique, 7 jours/ 7 de 09h00 à 07h00

¹⁶ Service d'Accueil et d'Orientation

- fait une évaluation téléphonique de la demande pour proposer une orientation en fonction des disponibilités
- évalue les besoins émergeant à la suite des différents appels tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

• **Les dispositifs d'Urgence**

En situation de conditions climatiques dégradées (grand froid, ...), les capacités supplémentaires de mise à l'abri sont mobilisées pour que toutes les personnes qui le souhaitent, bénéficient d'un accueil et d'un hébergement quelle que soit leur situation administrative.

• **Accueil de jour Halte Mancelle**

Répondre aux besoins physiologiques élémentaires des personnes vivant à la rue, avec ou sans ressources.

Il propose :

- en matière d'hygiène : petit déjeuner et déjeuner, douches, vestiaire, consultation médicale ;
- un accompagnement social notamment aide aux démarches, élection de domiciliation ;
- un lieu de repos, d'information (TV, journaux) et de distractions (TV, jeux de cartes, animation/ateliers).

• **La Flambée**

La Flambée est un « bar sans alcool », un accueil de jour pour personnes en situation d'isolement. (...)

Activités mises en place : activité remise en forme et bien être, sport santé, initiation au chant et au piano, atelier vie quotidienne (cuisine, atelier couture), atelier aide aux démarches. D'autres thèmes sont également abordés : le logement et le budget.

Ces activités ont pour but de rompre l'isolement, de créer du lien social, de travailler sur l'estime de soi.

• **Accueil des demandeurs d'asile HUDA**

Hébergement et suivi social pour demandeurs d'asile en attente d'une place en CADA, placés en procédure de réadmission ou en procédure prioritaire. Les familles sont hébergées soit à l'hôtel soit dans les 16 appartements regroupés « Escalier » (...) ou en diffus dans le parc public (...).

• **CADA**

Le CADA a pour mission l'accueil, l'hébergement et le soutien de personnes et familles faisant auprès de la France une demande d'asile (...).

✓ **POLE HABITAT SOCIAL ET SANTE**

• **CHRS « 209 places » (6 sites)**

Il s'adresse à toutes personnes isolées, avec ou sans enfant, rencontrant des difficultés sociales, pour un parcours d'insertion par le logement. Le CHRS est composé d'une résidence (hébergement collectif) et de logements en diffus (hébergement autonome).

Il dispose de places d'insertion et de stabilisation et de places d'urgence (9 places). Le CHRS propose un hébergement avec accompagnement social global pour aider des personnes ou des familles en démarche d'insertion, à résoudre les difficultés rencontrées.

L'un des sites d'accueil et d'hébergement est spécialisé dans l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales, un autre dans l'accompagnement FAJ (Accueil Jeunes).

• La résidence sociale

L'association dispose de places en résidence sociale via des logements autonomes (en diffus).

L'aide à la gestion locative est la mission principale de la résidence sociale. Des activités d'inclusion sociale sont proposées évitant l'isolement des personnes hébergées. Ce dispositif peut être complété par une mesure AVDL ou FSL.

• Le service de lits Halte Soins Santé (LHSS) : 11 places

Il accueille des personnes sans-abri qui nécessitent des soins infirmiers. L'établissement apporte un hébergement pour offrir les conditions nécessaires à la réalisation de soins.

Le service est financé par l'Agence Régionale de Santé des Pays de Loire.

• L'accompagnement vers et dans le logement (ADVL)

Le dispositif AVDL est né de la nécessité d'aider les personnes à accéder le plus rapidement possible dans un logement et ou un logement accompagné. Son action est en amont de la sortie d'hébergement pour faciliter l'accès au logement et son maintien. Il est financé par l'Etat (DDCS).

Les objectifs :

- AVL accompagnement vers le logement (accès),
- ADL accompagnement dans le logement (maintien).

Le dispositif FSL (Fonds Solidarité Logement) est complémentaire. Il est financé par le Conseil Départemental de la Sarthe. Les objectifs :

- Aider et soutenir les ménages dans la construction d'un projet lié au logement,
- Mobiliser les dispositifs adaptés à leurs besoins,
- Renforcer leur autonomie.

Source : D'après le *Projet associatif de l'Association Tarmac* – Mis à jour en 2014

ANNEXE 6 : EXTRAITS DE LA SYNTHÈSE DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014 DE L'ASSOCIATION TARMAC

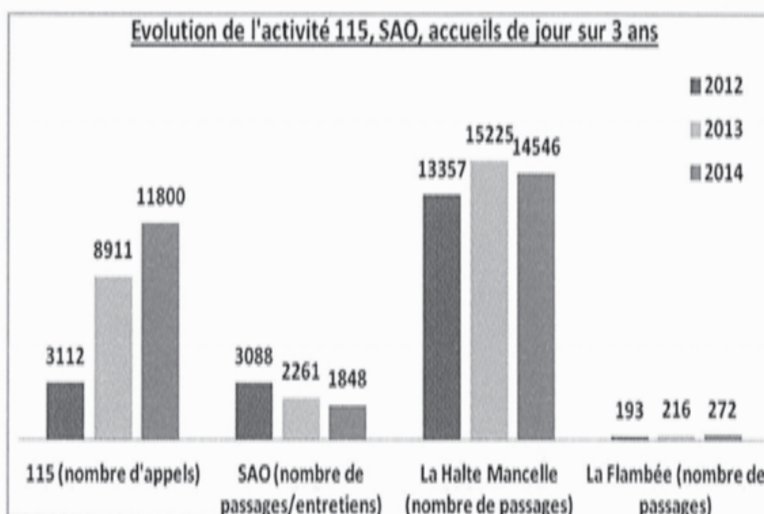
LES ACTIONS DE L'ANNÉE 2014

- Evolution de l'offre de service du CHRS 209 places : redéploiement des moyens d'un des CHRS (CHRS Hélios : hébergement collectif vers des places en diffus¹⁷);
 - Travail sur la création d'une résidence sociale en diffus (11 places) ;
 - Travail sur l'optimisation de nos espaces occupés.
- (...)

L'ACTIVITÉ DU PÔLE VEILLE SOCIALE

Les dispositifs de mise à l'abri : SAO, 115, appartements d'urgence

La baisse significative du nombre d'entretiens réalisés par le Service d'Accueil et d'Orientation (SAO) est la conséquence de la mise en place d'une nouvelle organisation de travail au sein du service. Le nombre de dossiers sociaux et d'appels téléphoniques sont identiques depuis 2012.



Caractéristiques du public (tendances) : hommes seuls entre 25 et 34 ans vivant sur l'agglomération du Mans. La problématique des personnes âgées de 55-64 ans devient prégnante. 112 personnes ont sollicité le service pour « violences conjugales » (femmes et hommes).

La plateforme 115 a comptabilisé, sur l'ensemble des appels en 2014, 1 360 personnes ayant formulé une demande d'hébergement (données stables depuis 2012). Le taux de réponse positive a augmenté en 2014, conséquence de l'ouverture de dispositifs d'urgence (...). Cette tendance s'inverse pour les personnes isolées.

Caractéristiques du public (tendances) : hommes seuls ou familles avec enfants, de moins de 45 ans, hors Union Européenne (4 962 personnes) et d'origine française (2 365 personnes).

7 familles ont été accompagnées via les appartements d'urgence (dispositif ALT – Allocation Logement Temporaire) (...)

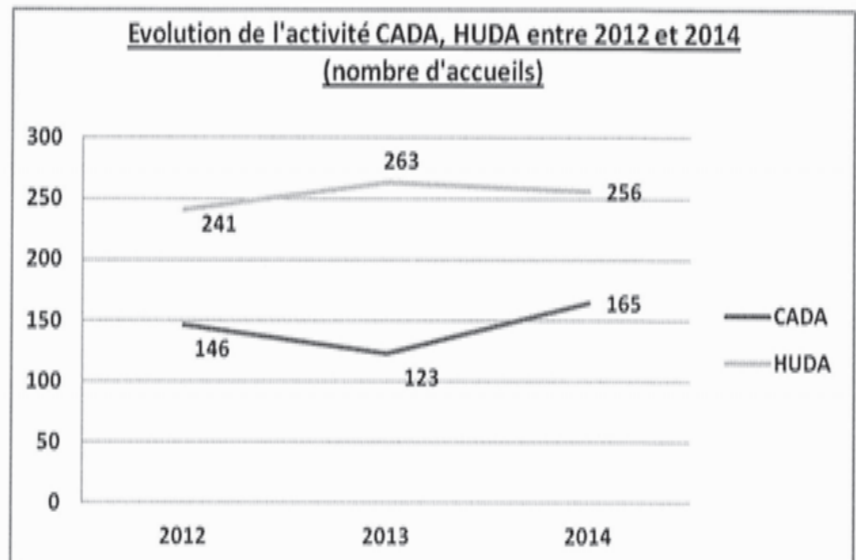
Caractéristiques du public (tendances) : familles monoparentales, adulte référent âgé entre 28 et 40 ans, sans ressource et d'origine d'Afrique Noire ou de Russie.

¹⁷ CHRS « Hors les murs »

Les demandeurs d'asile : CADA, HUDA

L'année 2014 a été marquée par une importante augmentation des accueils. Ceci est dû en partie à l'accélération du traitement des dossiers de demande d'asile. Depuis septembre, les dossiers de demandes de régularisations qui étaient en instance ont été traités dès l'arrivée de la nouvelle Préfète. Les sorties du dispositif ont été à 61 % réalisées sur des dispositifs type « post-CADA ». L'accès à un logement autonome reste ici peu marqué : 28%. En majorité, les admissions se sont faites à partir des structures d'hébergement de demandeurs d'asile locales. Le dispositif HUDA a été marqué par la fermeture du site l'Escale sur Le Mans (16 appartements) et par le relogement de familles sur les communes de Château du Loir et de Saint Calais.

Le CADA et l'HUDA ont accueilli en majorité des couples ou femmes seules avec enfant, d'Afrique Noire et de Russie. La durée moyenne d'accompagnement est de 15 mois.



Les accueils de jour : Halte Mancelle, La Flambée

Pour la Halte Mancelle, l'arrêt de la domiciliation en 2013 a eu un impact global sur l'activité : le nombre de repas et de douches est en légère diminution.

Caractéristiques du public (tendances) : hommes entre 25 et 40 ans, provenant de l'Union européenne.

Pour la Flambée des ateliers de prévention, éducatifs sont mis en place.

Caractéristiques du public (tendances) : hommes de 35 à 65 ans, vivant sur le Mans, venant de la rue ou orienté par la Halte Mancelle.

Le parcours résidentiel jeunes

Le projet vise à fluidifier les parcours résidentiels des jeunes âgés de 18 à 25 ans. 100 personnes ont été accompagnées au cours de l'année 2014.

Caractéristiques du public (tendances) : majorité d'hommes sans ressources. L'âge moyen : 19 ans pour les femmes, 24 ans pour les hommes.

Les solutions de sortie du dispositif : logement autonome, solution d'hébergement chez un tiers et/ou auprès de parents. Le temps moyen d'accompagnement est de 6 mois.

L'ACTIVITÉ DU PÔLE HABITAT SOCIAL ET SANTÉ

(...)

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)

Nous constatons une baisse du nombre de journées réalisées en 2014 passant d'un taux d'occupation de 95 % en 2013 à 88 % en 2014. Le différentiel de journées non réalisées par rapport au nombre de journées autorisées (72 471 journées accordées contre 64 815 journées réalisées) s'explique par :

- Le taux d'occupation des logements (laps de temps dédié à la rénovation des logements, notamment en diffus). (...)

- Le manque de logements constatés dès novembre 2014 pour être à pleine capacité (190 places mobilisables au 31.12.2014 contre 209 places autorisées). Depuis le dernier semestre de l'année 2014, la direction générale et l'équipe de direction du pôle Habitat ont conduit la réorganisation des CHRS

collectif dont le redéploiement des places d'Hélios vers le diffus. A ce jour, malgré nos alertes (à la Préfecture, DDCS Sarthe, Collectivités Locales, Bailleurs sociaux...), nous constatons une difficulté importante à capter de nouveaux logements sur l'agglomération mancelle. L'ensemble des bailleurs sociaux a été rencontré, des élus locaux sollicités, ... en vain. L'association recherche activement des logements via des bailleurs privés.

L'absence de mobilisation de places d'urgence dans le cadre du dispositif « plan hiver 2013-2014 » a permis au CHRS d'avoir une activité continue. 43 % des personnes accueillies sortant du dispositif « CHRS » ont été accompagnées vers une solution d'hébergement via les bailleurs sociaux.

Caractéristiques du public accompagné (tendances) : 67 % provenant du Mans (14% hors département), majoritairement des hommes (avec augmentation constante du nombre de femmes avec enfants admises depuis 2012), âge moyen de prise en charge se situe entre 40 et 50 ans, temps de moyen de prise en charge de 10 mois (taux de rotation s'améliorant depuis 2012).

Le service des Lits Halte Soins Santé

Ce service a accueilli 59 personnes en 2014 : 19 femmes et 40 hommes, soit 17 admissions supplémentaires par rapport à l'année précédente. La moyenne d'âge des usagers accompagnés au cours de l'année est de 40 ans (dont 7 personnes de moins de 20 ans). La durée de séjour est de 52 jours (en moyenne sur les 12 mois).

Les dispositifs d'accompagnement vers et dans le logement : FSL, AVDL

371 mesures FSL ont été réalisées (84 dossiers reçus) : 65 personnes ont bénéficié d'un accompagnement, les autres d'une évaluation uniquement. 27 personnes ont accédé à un logement autonome.

62 personnes ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de l'AVDL, dont la moitié auprès de personnes isolées.

Caractéristiques du public (tendances) : personnes isolées (augmentation de la problématique de santé mentale), délai d'accompagnement entre 6 mois et 1 an.

Le dispositif FAJ : Fonds d'Aide aux Jeunes

Le Fonds d'Aide aux Jeunes est un dispositif d'accompagnement social global des jeunes de moins de 25 ans. Nombre de mois mesures conventionnés : 90 / nombre de mois mesures réalisés : 94.

Caractéristiques du public (tendances) : autant d'hommes que de femmes, âgés entre 21 et 23 ans (majoritairement), vivant dans un logement autonome ou en CHRS.

Source : Association Tarmac. *Synthèse du rapport d'activités 2014*. Extraits.